

LETTRE AU SUJET DE LA CHARTE DE BOSON.

Charlieu, le 25 août 1867.

Monsieur le Directeur,

Dans la 19^e livraison de votre *Revue du Lyonnais*, vous avez publié une charte d'échange avec l'archevêque de Vienne et l'évêque de Belley, avec des annotations de M. Chevalier qui vous l'avait fournie. Dans la livraison suivante, vous rectifiez quelques-unes de ces notes, sur les indications de MM. Guigue, Saint-Olive et Vachez. Cet exemple me détermine à relever certaines erreurs commises par M. Chevalier à propos de la charte de Boson, publiée par lui dans cette même livraison. La petite abbaye de Saint-Martin, dont il est question dans cette charte, n'était pas située à Mâcon, mais à Regny, paroisse dépendant du diocèse de Mâcon. Ce qui le prouve, c'est que le monastère de Regny, dédié à saint Martin, figure toujours entre les dépendances de l'abbaye de Charlieu, dans les différentes chartes où ces dépendances sont énumérées. Ce diplôme n'est pas signalé seulement dans le nouveau *Gallia Chrisliana*, mais dans beaucoup d'autres ouvrages, notamment dans les *Bosonides* de M. de Gingins-la-Sarra, p. 80, sans compter mon *Histoire de Charlieu*, p. 10. Il n'est pas inédit, puisqu'il a été publié par Baluze (*Appendix ad capitularia*, col. 1306, tom. 2, édition de Paris, 1780), et dans l'abrégé chronologique de l'*Histoire de Bourgogne*, par M. Mille, tom. 3, p. 328.

Vous pouvez faire, Monsieur le Directeur, de cette lettre et des observations qu'elle contient, tel usage que vous jugerez à propos.

J'ai l'honneur d'être, avec une considération très-distinguée,

Votre dévoué serviteur,

DESEVELIISGES.